

L'an deux mille vingt-deux, le premier septembre,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Valensole à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	43 + 4	47
Total des voix : 119		

Date de convocation
19/08/2022

Délibération n°  
22\_09\_CS4\_07

**Etaient présents :**

29 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) ; Antoine FAURE (Aups) ; Liliane MONTALAND (Bargème) ; Corine PELLOQUIN (Bauduen) ; Aurélia CARTON (Blieux) ; Amélie ROUVIER (Brenon) ; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) ; Alin BURLE (Ginasservis) ; Annick BATTESTI (La Bastide) ; Jean-Claude MIVIELLE (La Martre) ; Muriel GILLET (La Verdière) ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac Bellevue) ; Philippe NOWAK (Montagnac-Montpezat) ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) ; Claude GUERIN (Peyroules) ; Elisabeth SACIER (Puimoisson) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Claude ARNAUD (Riez) ; Nathalie BACQUART (Rougon) ; Patrick ROY (Roumoules) ; Jean-Marc BERARD (Sillans la cascade) ; François GONDRAIN (Soleilhas) ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon) ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Nicolas BEC (Valensole).

3 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Yana BREZINA (La Roque Esclapon) ; Alain SAVARY (Saint Paul lez Durance).

2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI, Sophie VAGINAY RICOURT.

1 représentante du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence (8 voix) : Marion MAGNAN

7 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN (Dracénie Provence Verdon Agglomération) ; Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; Carole TOUSSAINT (Provence Alpes Agglomération) ; Patrick VINCENTELLI (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière) ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes du pays de Fayence)

1 représentante des villes porte (1 voix) : Martine ZERBONE (Draguignan)

**Ont donné pouvoir :**

2 représentants des communes porteurs de 2 voix chacun : Arlette RAVEL (Allemagne en Provence) à Lucie GOSSMAN ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) à Paul CORBIER.

2 représentants des communes ou EPCI porteurs de 1 voix chacun : Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon Agglomération) à Christophe BIANCHI ; Serge CONSTANS (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) à Patrick VINCENTELLI

**Actualisation de la délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité**

Vu le Code générales collectivités locales

Vu la délibération du comité syndical en date du 3 février 2022 autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, le syndicat mixte a défini et arrêté ses besoins en matière de renforts saisonniers ou temporaires de l'équipe technique permanente.

Une délibération annuelle autorisant ces recrutements a ainsi été prise par le comité syndical du 3 février et a permis de couvrir les besoins de la structure jusqu'à présent pour les catégories A et B, mais s'avère aujourd'hui insuffisante pour couvrir les besoins de la collectivité en catégorie C.

En effet, compte-tenu de la confirmation récente de financements pour mettre en place des opérations ponctuelles sur la fin d'année et des remplacements ponctuels qui ont été nécessaires dans l'été pour maintenir l'activité du syndicat (accueil, parkings...), de nouveaux besoins sont apparus :

Catégorie C :

- 2 contrats d'accroissement temporaires d'écogardes pour mettre en place l'opération nettoyage des sites naturels difficiles d'accès pour une durée de 2 mois chacun - *correspondants au grade d'adjoint technique*
- 1 contrat d'accroissement temporaire d'activité ou saisonnier pour mener des actions ponctuelles non prévues à l'heure actuelle - *correspondant aux grades d'adjoint technique, adjoint d'animation ou adjoint administratif.*

Il est donc proposé aux élus de compléter la délibération annuelle et d'autoriser le Président à mettre en place les contrats correspondant aux besoins complémentaires validés.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- adoptent la proposition du Président et décident d'inscrire les crédits correspondants aux budgets auxquels ces postes se rattachent,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

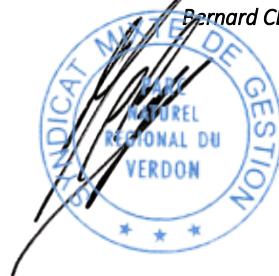
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Président :

Bernard CLAP



DEL22\_09\_CS4\_07